



escroquerie et usurpation d'identité

Par **Vanou39**, le **23/02/2024** à **08:25**

Bonjour,

en decembre 2023, une personne se présentant comme courtier a "candidat prêt taux zero" nous sollicite et met en confiance par telephone et mail, nous expliquant qu'avec le credit de panneaux Photovoltaïques que nous avons a sofinco, nous pouvons etre eligible a un pret taux zero dans une de leur société sur 166 mensualités de 133e85 et cloturer par anticipation et sans frais le credit sofinco.

Nous avons tout transmis les documents necessaires pour passer en commission. Le dossier a ete accepté, de la nous recevons un mail de Cetelem confirmant la bonne prise en compte de notre demande pour un pret a taux zero, cette personne nous dis que oui ce sera cetelem. Le 9 janvier 2024 nous recevons un courrier de cetelem par la poste confirmant l'accord de financement a taux zero sur les conditions de remboursement évoqué et bien précisé sur le Formulaire a l'eco pret a taux zero qui sera le seul papier signé par nous même.

Le 15 janvier de nouveau un courrier précisant le virement effectuer et rappelant de nouveau tout les termes.

De la, la personne nous dis que sofinco devra prélevé la somme sur un compte sequestre a notre nom, qu'il faut donc envoyé la somme dessus. Chose que l'on a fait en 5 fois. Entre temps sofinco nous a envoyé un courrier validant notre demande de remboursement anticipé et notre éligibilité a n'avoir aucun frais, accompagné d'un papier a remplir et leur retourner par mail leur donnant notre accord de prélevé le montant final sur le compte sequestre numéro....

La personne nous envoi meme le RIB du compte qui est a notre nom chez SOGEXIA.

Le 15 fevrier surprise sur notre compte un prélèvement de 497E01 de cetelem

je les contact en urgence, il me dise que le contrat signé au 27/12/23 est un contrat de 66 mensualité (et non de 166) de 497e par mois (et non 133e85) a un taux de 6,85% (non a 0%), je leur explique la situation, que nous n'avons signé aucun contrat il me dise faire remonter l'information en reclamation et de leur transmettre par mail les 2 courriers recu en janvier par courrier, que nous serons recontacter, qu'il ne peuve pas me communiquer ou le contrat a été envoyé pour signature.

Le courtier ne repond plus au mail, et au téléphone c'est un monsieur de l'accueil, soit disant Mr M. toujours en rdv alors qu'avant dans l'heure il rappelait.

J'appelle sofinco qui me dise que le contrat chez eux est toujours actif, qu'ils ont bien la demande de remboursement anticipé mais que c'est a nous de faire un virement. De la je leur explique leur courrier d'acceptation recu et l'autorisation de prélèvement compte sequestre que je leur avait retourner, la on me dis a oui compte sequestre c'est procedure differente, mais la nous n'avons rien, renvoyé de nouveau et nous nous remontons l'information. Je le fais.

J'appelle SOGEXIA avec en ma seule possession le RIB.

J'explique toute la situation. On m'explique que compte sequestre n'existe pas chez eux. Il me laisse sous entendre que l'argent serait bien encore sur le compte, qu'il faut vite porter plainte pour fraude et potentielle usurpation d'identité, qqu'il ne peut pas a ce stade me fournir les acces au compte il faudra le depot de plainte et demander un RECALL a ma banque en urgence.

Le vendredi 16 fevrier, la plainte est posé et tout documents et mails transmis au dossier.

le depot de plainte est envoyé a cetelem, sogexia et ma banque

Cetelem reponds par mail que ma demande est bien prise ene compte qu il faudrait les rappeler a tel numéro

mais comme je me doutais, le numero est le standard de base ou nous tombons sur un conseiller a qui il faut tpout rexpliquer, et qui vous sort que lui a l'ecran il n'a rien en reclamation et qu'il ne peut pas nous dire ou le contrat a ete signe, que le service fraude nous recontacteras.

A ce jour biensur, personne n'a rapeler

notre banque a fait opposition sur les prochains prélèvements. et a effectuer le RECALL, nous somme dans l'attente lourde et stressante.

J'ai besoin de savoir si cetelem est bien dans l'obligation de prendre notre en compte, de bien prendre en compte que nous n'avons rien signé et encore moins recu, qu'ils se sont engagé en 2 courriers a accorder le pret a taux zero et que eux aussi sont en tort pour l'edition d'un contrat tout autre ?

Le temps de recevoir des nouvelles de ma plaintes au tribunal, j'ai besoin de reponse , je suis

effondrée et stressé.

Merci pour reponse